

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	10
Votants	11

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Délibération n° 2
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 05 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le



ID : 087-248719205-20230418-1804202312-BF

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mmes COMES, BAUDOU, BOURGER
MM. PORTHEAULT, RECORD, COLDEBOEUF, GOURINCHAS,
AUXEMERY, POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
M. CHAZELAS absent excusé
M. BONNET est excusé absent
Mme FERNANDES est absente excusée

M. a été élu secrétaire de séance : Claude GOURINCHAS

Le Président présente au Comité Syndical la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2022.

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 12 385.48€. 002
La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître un excédent cumulé de 8309.49€. 001

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2022 du budget principal comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 0€.
 - réserve pour le financement de travaux d'investissement 2022, au compte 1068, pour 0€.
 - conservation du solde soit 12 385.48.€ à la section de fonctionnement
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2023.

Il est proposé au Comité Syndical, de délibérer sur l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Pour extrait certifié

Le Président,

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/04/2023
Et la publication le 18/04/2023
Le Président,



Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 087-248719205-20230418-1804202312-BF